

Annexe règlement sportif PACA 2017/2018 Flotte Collective Minimes

Article 1 :

Les frais d'inscriptions pour la flotte collective sont de 20€/jour/coureur si le bateau est fourni. Une caution pourra être exigée par le club organisateur.

Les épreuves sont ouvertes à l'ensemble des coureurs Benjamins, Minimes et 1^{er} année Cadet (2008 à 2003) mais seuls les coureurs de 2006/2005 et 2004 pourront prétendre à la sélection au Championnat de France Minimes.

Article 2 : CHAMPIONNAT PACA et SELECTIVES au CHAMPIONNAT de France 2018

Liste des épreuves du Championnat PACA 2017/2018 et des sélections au championnat de France Minimes : (voir calendrier officiel sur le site de la FFVoile)

Les épreuves de grade 5B et 5A de février à juin sont ouvertes à tous les coureurs PACA sur Flotte Collective Catamaran (KID 14), Flotte Collective Dériveur Glisse (Open Bic), Flotte Collective Dériveur Solitaire (Bug) et Flotte Collective Dériveur Double (RS FEVA). Les bateaux sont mis à disposition par le club organisateur de l'épreuve. Pour garantir un niveau de compétition régional cohérent et limiter les problèmes de sécurité et d'hétérogénéité, le niveau technique 3 FFVoile est requis pour y participer: l'entraîneur de club est responsable du niveau de son coureur. La Ligue via ses entraîneurs référents pourra décider le cas échéant de refuser la participation des coureurs sur ce niveau de compétition.

Les Flotte Collective Catamaran Minimes sont intégrées aux épreuves catamaran Minimes Tyka pour le championnat PACA.

CATAMARAN FLOTTE COLLECTIVE :

Ch PACA 1 et Sélective France 1, février 2018

Ch PACA 2 et SLF2 : Grade 5A, Cannes, mars 2018

Ch PACA 4 et SLF4 : Grade 5A, Bormes mai 2018

FINALE CH PACA 5: Grade 5A 2 et 3 juin 2017

FLOTTE COLLECTIVE DERIVEUR GLISSE, SOLITAIRE et Double

Pour les épreuves de sélections au France Minimes, les coureurs devront courir au moins une épreuve dans leur département d'origine (qui ne comptera pas) mais le classement s'effectuera sur 2 épreuves Régionale : 28/29 avril à Martigues et la finale 2/3 juin

Pour les Alpes Maritimes : Grade 5 de Cannes Jeunesse

Pour le Var et Alpes Haute Provence: Grade 5 du YC Toulon

Pour les Bouches de Rhône : grade 5 ASPTT Marseille

Les épreuves sélectives Flotte Collective se courent en Open Bic. La répartition Dériveur Glisse (Open Bic) / Dériveur Solitaire (Bug) s'effectuera à partir d'un seul classement Open Bic.

Article 3 : Validation et classement :

Conformément au règlement sportif Voile Légère PACA, une épreuve sera validée à partir de 2 courses.

Annexe règlement sportif PACA 2017/2018 Flotte Collective Minimes

Deux épreuves seront comptées dans le classement sans retrait.

Article 5 : Classement National:

Les clubs sont encouragés à programmer des épreuves de grade 5C (locales) par exemple lors des sessions d'entraînement. La FFVoile prévoit la prise en compte de ces épreuves pour le classement des coureurs.

Article 6 : Equipes Régionales (stages et régates):

Des stages et des épreuves seront programmés dans la saison.

Stage régional à Martiques (avril) :

Ce stage est ouvert au coureur participant à la flotte collective minime catamaran.

- Equipe régionale « délégation Championnat de France minimes » :

Comprenant l'ensemble des coureurs minimes sélectionnés aux championnats de France. Un stage de préparation est programmé les 30 juin et 1 juillet à Martiques.

Articles 7 : Stages Nationaux repérage et détection FFVoile :

Comme chaque année, la ligue proposera au mois de mai des coureurs aux stages nationaux FFVoile 2 au 5 juillet (Martiques):

- Stage repérage minimes : ouvert aux coureurs minimes de 12 ans (2006)

Articles 8 : Encadrement des stages :

Tous les stages régionaux programmés seront encadrés par des entraîneurs missionnés par la ligue ou les Comités départementaux. Des groupes seront constitués et l'ensemble des coureurs devra s'inscrire dans la dynamique régionale.

Laurent GAILLOT

Conseiller Technique Sportif Ligue PACA